



EDuCaTioN NaTioNaLE

Trimestriel - Abonnement : 3€ - Le n° : 1€ - Imprimé au SCS CFDT Orléans - Dr de publication Michel de PEYRET
✉ 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS ☎ 02 38 22 38 59 - CPPAP 1021 S 07551 - ISSN 1280-0929

Bulletin Académique n° 190 de septembre 2019

Au-delà du scepticisme

Le Président de la République et son gouvernement, notamment son catastrophique Ministre de l'Éducation nationale – expert en verticalité ! – auraient changé d'attitude ? Pas assez pour nous faire adhérer à leur politique désastreuse.

Ces gens-là nous inspirent toujours autant de méfiance. Voyez par exemple l'annonce d'une **augmentation** de « 300 € pour tout le monde en moyenne en 2020 » : **belle com' de faux-cul !** Ce n'est qu'une conséquence de l'accord sur le PPCR signé par le gouvernement précédent et un tout petit rééquilibrage face au maintien du gel du point d'indice. La seule vraie bonne nouvelle de cette rentrée ne touche que les collègues en REP et REP+

Depuis l'arrivée de ces arrogants gouvernants, nous avons **beaucoup de mal à croire que l'élève est toujours au centre du système éducatif** et que nous allons vers une école vraiment inclusive. Celle-ci n'aura pas les moyens de fonctionner correctement pour des enfants à besoins particuliers pris dans leur globalité, tant que le métier des **AESH** n'est pas pleinement reconnu par un statut et une vraie formation, tant que l'implication de tous les personnels n'est pas mieux reconnue et valorisée. Par ailleurs, notre fédération a noté qu'il reste beaucoup de conditions de travail à améliorer dans les écoles. Et pointe, en Maternelle : des nouveautés et des incertitudes !

Le **service public d'orientation** n'a jamais été dans une situation aussi désespérée (lire pp. 2 et 4).

Les deux grands chantiers de la **Réforme du Lycée** et de la **renovation de la Voie Professionnelle**, mises en œuvre cette rentrée, ont été menés tambour battant et à marche forcée, contre la plupart des organisations syndicales. Au refus de dialogue social s'est ajouté le déni de réalité avec de nouveaux programmes de lycée (2^{nde} et 1^{ère}) mal ficelés, infaisables... Nous ferons le point sur ces réformes le **15 octobre** (lire p. 4).

Plus que jamais, notre syndicalisme doit se renforcer, et nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux collègues qui adhèrent au Sgen-CFDT.

Michel de PEYRET



Bonne Année 2019-2020



La dernière manif unitaire ne sera peut-être pas la dernière !

Sommaire : P. 1 : éditorial. P. 2 : Avenir des CIO à l'horizon 2020. P. 3 : Troisième cru de la Classe Exceptionnelle : nombreuses questions en suspens. P. 4 : Sur notre site : Action remarquable à Loches – Des apprentis en LP, oui mais... - Difficultés au CROUS de Tours – Stage « Réformes Lycée et Voie Pro ». Crédit photo : M. DE PEYRET, LYCEE PLANIOL, LP GAUGUIN

Les CIO d'Orléans-Tours d'ici janvier 2020

Nos adhérent·e·s et sympathisant·e·s sont invité·e·s à une **réunion académique** à Orléans (rue T. Naudy) le **18 octobre**.

Début septembre, les directeurs et directrices de CIO étaient réunis au Rectorat pour recevoir des informations sur la **mise en œuvre des compétences de l'Etat et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti**.

La Rectrice a rencontré le **Président de la Région Centre Val de Loire**. Elle lui a expliqué que le schéma qu'il proposait ne lui convenait pas car il déboulonnait le Service Public de l'Orientation. Elle lui a expliqué ses besoins et sa volonté de ne pas lâcher sur les implantations territoriales pour respecter l'impératif de la proximité des services. Elle s'est montrée dubitative à propos du temps partagé. Elle lui a expliqué que le temps que les DCIO consacrent à l'organisation des Forums correspond déjà aux 30 %. Solution retenue : **mise à disposition de 6 DCIO à la Région**. L'enjeu est maintenant de travailler ensemble pour réaliser une trame possible d'une mise à disposition des personnels.

Deux conventions à venir

Deux conventions auraient donc cours :

- celle sur le **transfert des personnels de la Dronisep**
- celle sur l'**expérimentation** en partant d'un constat de ce qui existe déjà en matière d'information sur les métiers et d'articulation entre trois types d'acteurs :
 - ✓ les DCIO qui viendront en appui à la Région (ingénierie sur l'information des métiers)
 - ✓ les DCIO en charge d'un CIO départemental avec ses annexes
 - ✓ les DCIO adjoints des IEN IO et un DCIO adjoint au Chef du SAIO

Des **fiches de postes** seront réalisées pour chaque type.

Le **schéma d'un CIO départemental avec des annexes** (qui remplacent les CIO qui ne sont pas de la ville préfecture) a été retenu. La Région va accompagner financièrement les **CIO hors les murs** et, pour les petites structures, les intégrations dans les établissements.

Pas de précipitation ? Tu parles !

Le Rectorat souhaite ne pas se précipiter quant au calendrier mais propose **que la convention soit signée avant le 31/12/19 !** Sous prétexte qu'on ne peut pas perdre un an dans le cadre des 3 ans de l'expérimentation !

Conséquence : une réorganisation des services dès le 1^{er} janvier 2020 avec **obligation des DCIO de se positionner sur les postes**.

Les Psy-EN des futures annexes du CIO départemental resteraient affectés sur des UAI propres.

Les administratifs

Il y aura des personnels administratifs dans les CIO hors les murs. Si le CIO est dans un établissement, il y aura un **personnel administratif dédié**

- ❖ si le nombre d'administratifs de l'EPL est insuffisant
- ❖ et si le CIO est en mesure de recevoir le public avec une entrée distincte.

Trois groupes de remue-ménages

Trois groupes de travail vont être constitués sur :

- les **moyens**, le budget
- la simplification du **fonctionnement** des CIO
- l'écriture d'un **schéma d'organisation** de la convention.

Les DCIO sont sollicités pour s'y inscrire ; les trois GT se dérouleront à Orléans, Blois ou Tours pour faciliter les déplacements.

L'avis du Sgen-CFDT Orléans-Tours

Difficile de ne pas dénoncer la façon dont **les personnels sont malmenés** avec des changements d'affectation imposés en cours d'année scolaire !

Difficile de ne pas rappeler des règles administratives de base : **l'affectation des DCIO est décidée par le ministère et validée en CAPN**, elle ne relève pas du rectorat. La fermeture d'un CIO doit être présentée en Comité Technique Académique et n'intervient pas en cours d'année sauf obligation, comme l'arrêt de financement d'un Conseil Départemental.

Difficile de ne pas penser que **le public reçu va en pâtir**. Par exemple, certains DCIO des futures annexes faisaient des permanences au CIO pendant le temps scolaire et pendant les vacances ; cela ne sera plus possible désormais...

Autre crainte importante : que les annexes (qui seront largement implantées dans un établissement scolaire) ne recevront plus qu'un **public scolaire et à terme uniquement les élèves de l'établissement d'accueil** ; les publics les plus éloignés de l'école devront se déplacer dans la ville préfecture pour être reçus, ce qui est peu crédible !

Enfin, **les DIO (qui n'ont rien demandé !!!) devront faire un choix** : certains seront contraints à faire de nombreux kilomètres (tous les personnels qui travaillaient jusqu'à maintenant dans les futures antennes). C'est immanquablement une source de stress et d'inquiétude dans les petits CIO...

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours dénonce la précipitation du Rectorat (courrier à la Rectrice le 17 septembre), qui n'a aucune justification : le Ministère doit recevoir les organisations syndicales en septembre pour discuter des propositions du rapport CHARVET ; ses décisions sur ce dossier de l'orientation ne seront annoncées que mi-octobre.

Le Rectorat - trop bon élève ? ou doté de pouvoirs d'anticipation ? - anticipe abusivement sur des consignes ministérielles qui ne sont pas encore formulées.

Troisième cru de la Classe Exceptionnelle : nombreuses questions en suspens

Après 3 années d'accès à la Classe Exceptionnelle, beaucoup de questions sans réponse : pratiques différentes selon les corps, perte presque généralisée de promotions, égalité professionnelle pas toujours respectée.

Quant à l'accès à l'échelon spécial, l'attribution du barème n'est pas transparente.

Classe ex. : intentions d'origine bafouées

Comme nous l'exprimions déjà fin novembre 2017 dans le Premier bilan de l'accès à la classe exceptionnelle : encore au milieu du gué, les principes de création de ce troisième grade qui privilégiaient la reconnaissance pour des fonctions occupées, sont en voie de se diluer.

En effet, face à la fois aux demandes d'autres organisations syndicales mais aussi suite au manque d'engagement de l'administration pour la mise en œuvre de ces principes actés dans l'accord PPCR, l'avancée dans la carrière prend de plus en plus d'importance. Pour le Sgen-CFDT, c'est d'abord le nombre d'années d'exercice de fonctions particulières qui doit être pris en compte. Malheureusement, les derniers changements dans la liste des fonctions reconnues pour pouvoir postuler au vivier 1 font plus de place aux problèmes techniques qu'au politique.

Pour le Sgen-CFDT Orléans-Tours, il y a trois enjeux forts : la reconnaissance des fonctions, la valeur professionnelle, et l'égalité professionnelle femmes / hommes.

Nombre de promotions

La répartition par le ministère du nombre total de promotions entre vivier 1 et vivier 2 ne respecte pas cette année la proportion 80 % – 20 %.

Le pourcentage de promotions pour le vivier 1 passe pour notre académie de 66,7 % chez les CPE à 78,6 % chez les Professeurs des Écoles.

Ce n'est pas l'effectif de chacun des corps qui justifie de tels écarts en pourcentage.

État des viviers

Plusieurs éléments entrent en compte, pour le vivier 1 :

- De nombreux dossiers déposés n'ont pas été validés, par exemple : 50 chez les Psy-EN ; 8 chez les CPE ; 48 chez les PLP ; 194 chez les Certifiés.
- Des promotions perdues du fait d'un nombre de dossiers retenus inférieur au nombre de promotions : 10 chez les PLP ; 71 chez les Certifiés contre aucune chez les CPE.
- Des viviers en risque d'épuisement pour les collègues du 1^{er} degré ; 13 sur les 14 chez les Psy-EN ; 46 promotions proposées pour 97 candidatures chez les PE du Loiret.

La liste des fonctions reconnues actuellement est plus adaptée aux carrières des PE qu'à celles du 2nd degré.

La situation des collègues du vivier 2 est toute autre :

- Aucun espoir de voir s'épuiser le vivier 2 avec un très faible pourcentage de promus par rapport aux promouvables : 6,45 % chez les CPE ; 5,88 % chez les PLP ; 6,76 % chez les Certifiés

- Les collègues du 1^{er} degré (PE ou Psy-EN) qui sont en fin de carrière ont gardé le droit à un départ en retraite à 57 ans. Les viviers 2 dans lesquels ils figurent ne se remplissent pas aussi vite : 1 promotion pour 3 candidatures (toutes de la spécialité EDA) chez les Psy-EN ; 16 promotions pour 25 candidatures chez les PE du Loiret.

Quelles sont les perspectives de promotion en fin de carrière ? Ne faut-il pas envisager de créer des échelons supplémentaires en Hors-classe pour donner des perspectives de promotion aux collègues les plus anciens ?

Quotas d'avis différents selon les corps

Le ministère a fixé les taux d'avis EXCELLENT à 20 % sur le vivier 1 pour tous les corps à gestion départementale ou académique.

Pour le vivier 2, le taux est de 5 % sur les corps du 2nd degré et de 20 % pour les PE. Pourquoi une telle différence entre personnels 1^{er} degré et 2nd degré ?

Quant aux taux d'avis TRÈS SATISFAISANT, c'est la Rectrice qui les fixe :

	CERTIFIES	CPE	PE	PLP	PSY-EN
Vivier 1	25 %	20 %	20%	30 %	30 %
Vivier 2	30 %	30 %	20%	30 %	35 %

Qu'est-ce qui justifie des taux si différents ?

Égalité professionnelle : des situations hétérogènes

Pour l'accès à la classe exceptionnelle :

La présence d'élue-s du Sgen-CFDT Orléans-Tours a une influence sur le respect des engagements ministériels au respect des proportions femmes / hommes. On voit les « mauvais élèves » dans le tableau ci-dessous. La volonté de l'administration et des organisations syndicales présentes dans ces formations restreintes est-elle vraiment de lutter contre des années de sous-évaluation des femmes qui ont entraîné des retards de carrière par rapport aux hommes ?

	CERTIFIES	CPE	PE 45	PLP	PSY-EN
Nb promotions	175	12	62	40	4
Taux femmes dans corps	64,68 %	75%	85,28 %	51,02 %	84,78%
Taux femmes parmi promus	62,86 %	8/12	69,35 %	52,5 %	3/4

Que de « mauvais » PE du Loiret et chez les Certifiés !

Pour la promotion à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle :

La faiblesse des effectifs concernés rend l'analyse difficile et les comparaisons d'une année à l'autre non significatives. Mais les retards de carrière des femmes ne peuvent que se retrouver renforcés au fur et à mesure des échelons.

	CERTIFIES	CPE	PE 45	PLP	PSY-EN
Nb promotions	34	2	9	7	1
Nb femmes promues	22	2	2	4	1

Anne HEDDE

En ligne sur notre site

Réforme du Lycée et Psy-EN : action remarquable à Loches

Le 2 septembre, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a écrit à la Rectrice pour lui signaler que des personnels enseignants du Lycée Planiol de Loches mènent, en collaboration avec d'autres syndicats (SE-Unsa) une action très suivie et très significative afin de montrer leur soutien aux Psy-EN de Loches.

Lire : **Action des profs et Psy-EN à Loches**

Une audience demandée conjointement par le *Sgen-CFDT* et le *SE-Unsa* est accordée à une délégation de personnels.



Des Apprentis en LP, oui... mais pas dans n'importe quelles conditions !

Le 3 septembre, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a demandé à la Rectrice le **report de la mise en place d'apprentis au LP Gauguin** (Orléans). En effet, des enseignants de ce *Lycée des Métiers* de La Source nous ont fait part de leur inquiétude suite à **l'annonce surprise de l'accueil d'apprentis en 1ère Bac pro Gestion-Administration, en mixité de public.**

Le Rectorat nous répondu qu'il faut en effet un temps de préparation. Mais il n'en précise pas la durée...

Lire : **Apprentis au LP Gauguin, pas tout de suite !**



Difficultés au CLOUS de Tours

Le 19 juillet, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a demandé à la Rectrice une audience sur les problèmes constatés au sein de la Résidence CROUS Grandmont à Tours, à la fois pour un agent en CDD dont le contrat n'a pas été renouvelé et pour aborder les **souffrances au travail** de plusieurs autres personnels.

Le Secrétaire Général du Rectorat, qui nous a répondu sur la forme, montre **l'importance de saisir le CHS-CT et le Conseiller Prévention** en cas de problèmes. Mais il ne répond pas sur le fond à la demande d'audience, niant les graves difficultés liées à **une GRH très problématique** que vivent plusieurs membres du personnel à la Résidence de Grandmont : non-respect des agents, discrédit de leurs paroles, management par la peur.

STAGE SYNDICAL « Réformes Lycée et Voie Pro » à Orléans le 15 octobre

Ce stage, destiné aux personnels du second degré et personnels de direction, sous forme de journée de réflexion à la fois sur **la réforme du Lycée et sur la transformation de la Voie professionnelle, à Orléans**, aura lieu le **mardi 15 octobre.**

A cette date, nous pourrons observer de façon plus précise comment les réformes sont mises en place concrètement.

Si vous n'avez pas pu **respecter le délai d'un mois** pour faire votre demande de congé pour formation syndicale en déposant la demande avant le 13 septembre, **nous pouvons vous envoyer une convocation le 8 octobre au plus tard.**

En attendant, vous pouvez lire :

- **Rentrée 2019 en lycée GT : tous sur le pont !**
- **Rentrée 2019 en lycée professionnel : les personnels inquiets**